

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 220

31 mars 1999

SOMMAIRE

ABW Benelux S.A., Steinfort	page 10554	Eurotrans Holding S.A., Luxembourg	10528
Arrow Ball, S.à r.l., Fentange	10552	Exatrade, S.à r.l., Schuttrange	10532
Atlantic Bow Target S.A., Luxembourg	10555	Exival S.A., Luxembourg	10532
(Gerd) Buss AG, Luxembourg	10534	Fabilor Investment S.A., Luxembourg	10532
CEC Consulting Engineering Constructions S.A., Luxbg	10514	Fadom, GmbH, Luxembourg	10533
Chabot S.A., Luxembourg	10514	Fajr Holding S.A., Luxembourg	10533
Chalhoub Holding S.A., Luxembourg	10515	Fare Europe S.A., Luxembourg	10533
Château Campenoy S.A.H., Luxembourg	10515	F & D, S.à r.l., Junglinster	10534
Chez Stefano, S.à r.l., Luxembourg	10514	Ferradis Holding, Luxembourg	10534
Chronos S.A., Luxembourg	10515	Fibomi S.A., Luxembourg	10533
Cinetel, Société Civile, Mondorf-les-Bains	10516	Filam International S.A., Luxembourg	10534
City & West End Properties S.A., Luxembourg	10516	Financements Industriels S.A., Luxembourg	10527
City & West End Property Holdings, S.à r.l., Luxembourg	10516	Financier Holding Hebeto S.A., Luxembourg	10534
City & West End Property Investments, S.à r.l., Luxembourg	10516	Financière de Diekirch S.A., Luxembourg	10535
Civil Engineering International Holding S.A., Luxembourg	10515	Financière de la Clotte S.A., Luxembourg	10529
Cobarsy S.A., Luxembourg	10517	Financière Ervacace Holding Company S.A., Luxembourg	10535
Commodity Investments, S.à r.l., Luxembourg	10518	Finantex S.A., Luxembourg	10535
Compagnie de Nobressart S.A., Luxembourg	10517	Finapart S.A., Luxembourg	10536
Compagnie de Participations S.A., Luxembourg	10518	Finexport International S.A., Luxembourg	10536
Compagnie Financière de l'Union Européenne S.A., Luxbg	10518	Fintiles Investment S.A., Luxembourg	10531
Compagnie Internationale de Textiles S.A., Luxembourg	10516	Firen S.A., Luxembourg	10535
Compagnie Immobilière S.A., Luxembourg	10518	First Industrial S.A., Senningerberg	10537
Computer Business Center S.A., Luxembourg	10518	F.I.S. Finance S.A., Luxembourg	10537
Corporate Administrative Services S.A., Luxembourg	10519	F.I.S. Venture Holding S.A., Luxembourg	10537
Corporate Airtec, S.à r.l., Luxembourg	10519	Friederich Participations, S.à r.l., Schifflange	10538
Cotignac S.A., Luxembourg	10519	F & S International S.A., Luxembourg	10538
C.P.I. Holding - Compagnie de Placements Immobiliers S.A., Luxembourg	10519	Garage de Kehlen, S.à r.l., Kehlen	10538
Dadens Holding S.A., Luxembourg	10520	Gattel S.A., Luxembourg	10536
Dakumo S.A., Luxembourg	10520	General Railway Activities S.A.H., Luxembourg	10538
Damien Holding S.A., Luxembourg	10520	Luxembourg Building and Styling Company S.A., Luxembg	10538
Data Circuit, S.à r.l., Luxembourg	10518	Mas Interim S.A., Luxembourg	10539
D.D.G. S.A., Luxembourg	10520	Mazfin S.A., Luxembourg	10539
Denarius S.A., Luxembourg	10521	Mazzoni Shoes Services, S.à r.l., Luxembourg	10539
Distribution Européenne S.A., Luxembourg	10521	(Franco) Megissi S.A., Luxembourg	10537
East Med Holdings S.A., Luxembourg	10521	Menarini International Operations Luxembourg S.A., Luxbg	10539
ECR - Europe Conseils Réalisations S.A., Luxembourg	10522	(A.) Menarini Participations Internationales S.A., Luxembg	10539
Editop, S.à r.l., Heisdorf	10520	MFM S.A., Luxembourg	10540
Eikasia Holding S.A., Luxembourg	10521	Millers Storage S.A., Luxembourg	10540
Eirins S.A., Luxembourg	10522	(N.) Miny-Biver, S.à r.l., Walferdange	10541
Elbalux Holding S.A., Luxembourg	10523	Mithris S.A., Luxembourg	10540
Electricité Drago, S.à r.l., Crauthem	10524	Moartplaz, S.à r.l., Differdange	10540
El Holding S.A., Luxembourg	10522	Muriel S.A.H., Luxembourg	10541
Empec, S.à r.l., Crauthem	10522	Nauticair S.A., Luxembourg	10541
Enex S.A., Luxembourg	10524	Nervis S.A., Luxembourg	10542
Enka S.A., Luxembourg	10524	Nikos International S.A., Luxembourg	10542
E.P.P. Holding S.A., Luxembourg	10525	Ondafin S.A., Luxembourg	10542
Erdan S.A., Luxembourg	10525	Operspec S.A. Holding, Luxembourg	10540
Eremis S.A., Luxembourg	10526	Oster, GmbH, Luxembourg	10543
Ergo, S.à r.l., Luxembourg	10526	Pajom S.A., Kehlen	10543
Etablissement Roders, S.à r.l., Schifflange	10527	Paris VIII ^e S.A., Luxembourg	10541
Eucico S.A., Luxembourg	10523	Parmed S.A., Luxembourg	10543
Euclid Investments S.A., Luxembourg	10523	Peregrine Consultants S.A., Luxembourg	10544
EU Holding S.A., Luxembourg	10523	Pharmachimie Holding S.A., Luxembourg	10542
Eurasol S.A., Luxembourg	10525	Pharminfo, S.à r.l., Howald	10543
Eurinvest S.A., Luxembourg	10525	Piocheur Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	10544
Eurobica-Matias & Cie, S.à r.l., Luxembourg	10524	Platinum Asset Management S.A., Luxembourg	10543
Eurogas S.A., Luxembourg	10526	Profi S.A., Luxembourg	10559
Euro-Hôtel, S.à r.l., Gonderange	10525	ProLogis France I, S.à r.l., Luxembourg	10560
Euro-Immobilier, S.à r.l., Walferdange	10527	Promeco S.A., Luxembourg	10553
Europe Finances et Participations S.A., Luxembourg	10526	Rayon Vert S.A., Luxembourg	10559
European Fashion Group S.A., Luxembourg	10528	Redwood Holdings S.A., Luxembourg	10546, 10550
European Music Distribution Holding S.A., Luxembourg	10532	Samantha S.A., Luxembourg	10552, 10552
European Paper Group, S.à r.l., Luxembourg	10527	Santurin S.A., Luxembourg	10558
European Travel Monitor * World (Global) Travel Monitor S.A., Luxembourg	10529	Security Capital European Realty, Luxembourg	10545
Euro-Plus International S.A., Luxembourg	10527	Société Financière du Leman S.A., Luxembourg	10545
Euro-Publications, S.à r.l., Luxembourg	10527	Sogecar Centre S.A., Bertrange	10558
Eurosign S.A., Luxembourg	10530	Sogecar Est S.A., Bertrange	10560
		Weiwiers Léon, S.à r.l., Luxembourg	10539

CEC CONSULTING ENGINEERING CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Schnadt.
R. C. Luxembourg B 46.620.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1998

Le Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 97, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04308/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CHABOT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Schnadt.
R. C. Luxembourg B 37.506.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mai 1998

Le Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 11 mai 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04310/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CHEZ STEFANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 32.689.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour CHEZ STEFANO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(04314/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CHEZ STEFANO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12-14, rue de Strasbourg.
R. C. Luxembourg B 32.689.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour CHEZ STEFANO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(04313/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CHALHOUB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 14.833.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
CHALHOUB HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04311/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CHATEAU CAMPENOY S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Schnadt.
R. C. Luxembourg B 51.793.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 1998

Le Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 1^{er} juin 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04312/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CHRONOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.531.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
CHRONOS S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04315/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CIVIL ENGINEERING INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.426.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
CIVIL ENGINEERING INTERNATIONAL
HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04320/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CINETEL, Société Civile.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 1, avenue François Clement.

RECTIFICATIF

Il résulte d'une cession de parts sociales en date du 2 décembre 1998 que la répartition des parts sociales de la société civile CINETEL est la suivante:

- Monsieur Marco Serafini, demeurant à D-80538 Munich, 7, Pfarrstrasse 99 parts
- Madame Susanne Hertel, demeurant à D-80538 Munich, 7, Pfarrstrasse 1 part

Luxembourg, le 14 janvier 1999.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 80, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04316/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CITY & WEST END PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.633.

By decision of the board of directors of CITY & WEST END PROPERTIES S.A. dated 15 October, 1998, the registered office of this company has been moved to L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Signature Signature

Director Director

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04317/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 66.963.

By decision of the undersigned, as Manager of CITY & WEST END PROPERTY HOLDINGS, S.à r.l. the registered office of this company has been moved to L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04318/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CITY & WEST END PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 63.634.

By decision of the undersigned, as Manager of CITY & WEST END PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., the registered office of this company has been moved to L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Signature

Manager

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 55, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04319/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 44.746.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HIJOS DE M. MARTI VENTOSA S.A., une société avec siège social à Apartado 6, 1014 El Dorado, Panama City, République de Panama,

ici représentée par Monsieur David B. Begbie, administrateur de sociétés, demeurant à Dalheim,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano (Suisse), le 23 octobre 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 21 juillet 1993 fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire la société anonyme COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A. R.C. B numéro 44.746, dont les statuts ont été publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 491 du 19 octobre 1993;
- Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte reçu par le même notaire en date du 5 avril 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 366 du 31 juillet 1996;
- La Société a actuellement un capital social de douze millions deux cent cinquante mille (12.250.000,-) francs luxembourgeois, représenté par douze mille deux cent cinquante (12.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois chacune, entièrement libérées;
- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A.

Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A. avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société COMPAGNIE INTERNATIONALE DE TEXTILES S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour;

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II.

- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire les certificats d'actions toutes au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Begbie, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 15, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04325/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COBARSY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 39.133.

Le bilan au 31 mars 1998, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COBARSY S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(04321/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.886.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 avril 1998

- Les mandats d'Administrateur de Messieurs Jean-Paul Reiland, employé privé, L-Bissen, Jacques-Emmanuel Lebas, licencié de droit, Luxembourg et Claude Hermes, employé privé, L-Bertrange sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004;

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.

Certifié sincère et conforme
COMPAGNIE DE NOBRESSART S.A.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04327/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COMMODITY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 54.266.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 99, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Signature.

(04322/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 51.317.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE S.A.

Société Anonyme

Signature

(04324/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COMPAGNIE MOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.
R. C. Luxembourg B 50.319.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(04326/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COMPAGNIE DE PARTICIPATIONS, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 28.962.

Le bilan et l'annexe au 30 septembre 1998, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 80, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signature.

(04328/534/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COMPUTER BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.000.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signature.

(04329/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

DATA CIRCUIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1856 Luxembourg, 1, rue Evrard Ketten.
R. C. Luxembourg B 58.384.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour DATA CIRCUIT, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04338/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CORPORATE ADMINISTRATIVE SERVICES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 50.198.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 97, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(04330/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

CORPORATE AIRTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1312 Luxembourg, 2, rue Charles Calmette.
R. C. Luxembourg B 19.517.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour *CORPORATE AIRTEC, S.à r.l.*
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(04331/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COTIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.797.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COTIGNAC S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(04332/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

COTIGNAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.797.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 19 mars 1998

- la démission de Monsieur Bob Faber de son mandat d'Administrateur est acceptée;
- Monsieur Hubert Hansen, licencié en droit, L-Mersch est nommé en tant que nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
COTIGNAC S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04333/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

C.P.I. HOLDING - COMPAGNIE DE PLACEMENTS IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 48.839.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
C.P.I. HOLDING - COMPAGNIE
DE PLACEMENTS IMMOBILIERS S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04334/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

DADENS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 30.639.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(04335/686/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

DAKUMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 58.141.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 20 août 1998

- Suite à la démission de Monsieur Claude Hermes, la société FINIM LIMITIED, Jersey a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2002.

- Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
DAKUMO S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04336/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

DAMIEN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.242.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
DAMIEN HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04337/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

D.D.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 23.454.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 17 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
D.D.G.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04339/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EDITOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7329 Heisdorf.
R. C. Luxembourg B 24.678.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signature.

(04345/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ECR - EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 58.272.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 95, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ECR - EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A.

Société Anonyme

Signature

(04343/783/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ECR - EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 58.272.

Par décision du conseil d'administration du 2 juin 1998, Monsieur Daniel Lefèvre, ingénieur civil, demeurant à Luxembourg a été nommé administrateur en remplacement de Monsieur Vincent Villem, Luxembourg, dont il achèvera le mandat qui viendra à échéance en l'an 2002.

Décharge est accordée à l'administrateur démissionnaire.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

ECR - EUROPE CONSEILS REALISATIONS S.A.

Société Anonyme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04344/783/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EIRINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 55.716.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 30 juin 1998, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 92, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

(04347/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 44.892.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 27 août 1998

- La société FINIM LIMITED, Jersey est cooptée en remplacement de Monsieur Claude Hermes, démissionnaire. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.
- Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

EL HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04348/795/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

**EMPEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. EIBE LUXEMBOURG, S.à r.l.).**

Siège social: L-3328 Crauthem, 2, op der Stee.
R. C. Luxembourg B 28.892.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 20 janvier 1999.

(04351/222/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ELBALUX HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 29.169.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 1998

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège social au L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.
Luxembourg, le 17 juin 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 88, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04349/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EUCLID INVESTMENTS, Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 24.357.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
EUCLID INVESTMENTS
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04353A/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EU HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 53.197.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Suite à la démission de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, la société FINIM LIMITED, Jersey a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
EU HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04351A/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EUCICO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.854.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
EUCICO S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04352A/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ELECTRICITE DRAGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3330 Crauthem, 16, rue du Fossé.
R. C. Luxembourg B 28.131.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour *ELECTRICITE DRAGO, S.à r.l.*

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04350/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ENEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg, 2-4, rue Münster.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 octobre 1998

Première résolution

L'assemblée accepte la démission des trois administrateurs et du commissaire aux comptes et leur accorde décharge de leur mandats pour l'exercice 1997.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

1) Monsieur Francis Weisgerber, ingénieur-technicien, demeurant à Luxembourg qui est nommé administrateur-délégué;

2) Monsieur Christian Bruck, maître en droit, demeurant à Luxembourg;

3) Monsieur Tom Weisgerber, M.Sc.in ind. rel. L.S.E., demeurant à Esch-sur-Alzette;

leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1999.

L'assemblée décide de nommer commissaire aux comptes, la SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l. société à responsabilité limitée avec siège social à Luxembourg 246, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg, son mandat expirant à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 1999.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

F. Weisgerber C. Bruck T. Weisgerber

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 91, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04352/619/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ENKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 58.679.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg, le 18 janvier 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité de donner décharge au commissaire aux comptes REVILUS INTERNATIONAL CORPORATION;

- l'assemblée a décidé de nommer à l'unanimité comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour ENKA S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04353/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EUROBICA-MATIAS & CIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2168 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 20.488.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04356A/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

E.P.P. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 26.074.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 août 1998

Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
E.P.P. HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04354/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EURASOL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Dr. Charles Marx.
R. C. Luxembourg B 6.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, tels qu'approuvés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires et enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EURASOL S.A.
R. Heintz

(04354A/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EURINVEST, Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 6.025.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
EURINVEST S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04355A/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ERDAN S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 11.812.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
ERDAN S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04355/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EURO-HOTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-6182 Gonderange.
R. C. Luxembourg B 36.352.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04358A/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EREMIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 4.664.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 août 1998

Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
EREMIS S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04356/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EUROGAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 42.002.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
EUROGAS S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04357A/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ERGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 25.287.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour ERGO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04357/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ERGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 25.287.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour ERGO, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(04358/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EUROPE FINANCES ET PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 29.443.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 août 1998

Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
EUROPE FINANCES ET PARTICIPATIONS S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04362/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FINANCIERE DE LA CLOTTE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 62.546.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.
Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- BEGON S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, ci-après désigné par «le comparant».
- ici représentée par Monsieur Luc Van Wallegghem, employé privé, demeurant à Etalle, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 29 décembre 1998, ci-annexée.
- Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:
 - La société anonyme FINANCIERE DE LA CLOTTE S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 62.546, a été constituée suivant acte de Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 247 du 16 avril 1997;
 - Le capital social est fixé à deux millions cinq cent mille (2.500.000,-) francs français, représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur de mille (1.000,-) francs français chacune;
 - Le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions représentatives du capital souscrit de la société;
 - Le comparant, détenant toutes les actions de la société, a déclaré au notaire instrumentant qu'il a décidé irrévocablement:
 - de dissoudre et de mettre la société en liquidation avec effet immédiat;
 - de désigner le comparant comme liquidateur;
 - Le comparant, en sa capacité de liquidateur de la société, déclare que tous les actifs ont été réalisés et que tous les passifs de la société en liquidation ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, qu'en conséquence l'activité de liquidation a été terminée, et que;
 - tous les actifs restants sont devenus la propriété de l'actionnaire unique, lequel est investi ainsi de tout l'actif.
- Le comparant requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, il déclare irrévocablement assumer solidairement l'obligation de payer tous ces passifs éventuels actuellement inconnus.
 - En conséquence de ce qui précède, la liquidation de la société a pris fin, et est déclarée clôturée, la société ayant disparu et cessé d'exister.
 - Comme conséquence de ce qui précède, les deux mille cinq cents (2.500) actions nominatives représentant le capital social de la société, ont été annulées par oblitération au registre des actions nominatives en présence du notaire instrumentant.
 - Les livres et documents de la société seront conservés à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, pendant cinq ans. Pour les publications et les dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Van Wallegghem, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 1999, vol. 113S, fol. 97, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

R. Neuman.

(04381/226/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EUROPEAN TRAVEL MONITOR * WORLD (GLOBAL)
TRAVEL MONITOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1512 Luxembourg, 7, rue Federspiel.
R. C. Luxembourg B 28.697.

—
DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.
Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- IPK INTERNATIONAL - WORLD TOURISM MARKETING CONSULTANTS, G.m.b.H., une société établie à D-81245 Munich, Gottfried-Keller-Str. 20,
- ici représentée par Monsieur Roger N'Lend, juriste, demeurant à Nancy (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 15 décembre 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

Le 8 août 1988 fut constituée par acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, la société anonyme EUROPEAN TRAVEL DATA INTELLIGENCE CENTER (ETIC) and EUROPEAN TRAVEL MONITOR (ETM) S.A., existant actuellement sous la dénomination de EUROPEAN TRAVEL MONITOR * WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A., R.C. B N° 28.697, et dont les statuts furent publiés au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 298 du 11 novembre 1988.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par un acte reçu par Maître Frank Molitor, alors notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 10 juin 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 8 octobre 1997.

La société EUROPEAN TRAVEL MONITOR * WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A. a actuellement un capital social de soixante mille (60.000,-) DEM, représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de six (6,-) DEM chacune, entièrement libérées.

La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société EUROPEAN TRAVEL MONITOR * WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A.

Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société EUROPEAN TRAVEL MONITOR * WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A. avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société EUROPEAN TRAVEL MONITOR * WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la société EUROPEAN TRAVEL MONITOR * WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1512 Luxembourg, 7, rue Pierre Federspiel.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur numéros I et II qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société EUROPEAN TRAVEL MONITOR * WORLD (GLOBAL) TRAVEL MONITOR S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. N'Lend, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 17, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04366/230/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EUROSIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROSIGN S.A. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal;

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 29 mars 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 14157;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Marthe Thyges-Walch de Luxembourg, le 7 septembre 1993, publié au Mémorial C de 1993, page 26196;

modifiée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx alors de résidence à Luxembourg, le 4 mai 1995, publié au Mémorial C de 1995, page 23334;

et modifiée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx alors de résidence à Luxembourg, le 11 juin 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 24570.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date de ce jour, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roland Gierenz, employé privé, demeurant à Huldange.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Ricky Tonizzo, employé privé, demeurant à Berchem.

A été appelé aux fonctions de scrutateur, Monsieur Benoît Dembour, juriste, demeurant à B-Wezembeek-Oppern.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.
- 3) Clôture de liquidation.
- 4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à compter d'aujourd'hui.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

V.- Que l'assemblée générale extraordinaire tenue en date de ce jour, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Benoît Dembour, juriste, demeurant à Wezembeek-Oppern:

et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société de droit belge BRUXIMMOB avec siège social à B-1030 Bruxelles, 12-14, rue de la Consolation, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

- 3) Clôture de liquidation.

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme EUROSIGN S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à VECO TRUST S.A. 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg:

Les comptes bancaires resteront ouverts au nom de la société avec pouvoir pour le liquidateur de le faire fonctionner soit pour répartir les avoirs qui s'y trouvent entre les actionnaires ou pour régler d'éventuelles dettes provisionnées.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de la présente assemblée générale est estimé approximativement à la somme de vingt mille francs (20.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Gierenz, R. Tonizzo, B. Dembour, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 décembre 1998, vol. 839, fol. 27, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 18 janvier 1999.

C. Doerner.

(04367/209/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FINTILES INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 44.936.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 4 mai 1998

- la démission de Madame Eliane Irthum de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- est nommé nouvel Administrateur en son remplacement, Monsieur Guy Lammar, employé privé, L-Itzig. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 1999.

Certifié sincère et conforme
FINTILES INVESTMENT S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04388/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EUROPEAN MUSIC DISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 27.251.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} avril 1998

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège social au L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie.
Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 1^{er} avril 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 88, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04365/503/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EXATRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5369 Schuttrange, 8, rue des Colchiques.
R. C. Luxembourg B 50.171.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Signatures.

(04369/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

EXIVAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 12.398.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 30 septembre 1998 a renouvelé le mandat d'administrateur de Messieurs Robert Roderich, Luciano Dal Zotto et Nico Becker pour une durée d'un an.

Cette Assemblée a également renouvelé le mandat de Commissaire aux comptes de Monsieur Raymond Molling, pour une durée d'un an.

Leurs mandats prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 1999.

Pour extrait conforme
EXIVAL S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 94, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04370/546/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FABILOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.333.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 août 1998

- Suite à la démission de Monsieur Jacques-Emmanuel Lebas, la société FINIM LIMITED, Jersey a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2001.

- Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
FABILOR INVESTMENT S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04371/795/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FADOM, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.
H. R. Luxemburg B 24.618.

—
AUFLÖSUNG

Auszug

Es erhellt aus einer Urkunde aufgenommen durch den zu Hesperingen residierenden Notar Gérard Lecuit, am 18. Dezember 1998, eingetragen zu Luxemburg, am 28. Dezember 1998, Band 113S, Blatt 66, Feld 11,

dass die Gesellschaft FADOM, GmbH gegründet unter der Bezeichnung FADOM, Aktiengesellschaft, laut notarieller Urkunde vom 22. Juli 1986, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial Nummer 283 vom 8. Oktober 1986 und deren Satzungen zuletzt abgeändert wurden laut notarieller Urkunde vom 12. Dezember 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 135 vom 20. März 1997,

rechtswirksam aufgelöst worden ist ab den 18. Dezember 1998, durch die unwiderrufliche Zustimmung der aufschiebenden Bedingung («condition suspensive») zur Auflösung der FADOM, GmbH und der Übernahme sämtlicher Aktiven und Passiven der FADOM, GmbH durch die Alleininhaberin.

Für gleichlautenden Auszug, auf Anfrage der Gesellschaft zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Hesperingen, den 18. Januar 1999.

G. Lecuit.

(04372/220/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FARE EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 54.856.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1998

Conseil d'Administration:

- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.
- SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH, S.à r.l., Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 1999, vol. 518, fol. 37, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04374/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FIBOMI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 31.203.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 98, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(04377/686/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FAJR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.448.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 août 1998

Le domicile de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
FAJR HOLDING S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04373/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

F & D, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (avant liquidation).

Siège social: L-6142 Junglinster.
R. C. Luxembourg B 56.489.

Le bilan au 7 juillet 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04375/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FERRADIS HOLDING.

Siège social: Luxembourg, 17, Côte d'Eich.
R. C. Luxembourg B 47.572.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signatures.

(04376/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FILAM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.446.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 24 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
FILAM INTERNATIONAL S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04378/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 25.161.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
FINANCIAL HOLDING HEBETO S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04379/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GERD BUSS, Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
H. R. Luxemburg B 29.246.

*Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung
gehalten am 4. November 1998 von 10.00 bis 10.15 Uhr*

Nach Kenntnisnahme des Rücktrittschreibens vom 3. September 1998 von M^e Carlos Zeyen als Verwaltungsratsmitglied der GERD BUSS, Aktiengesellschaft, fassen die Aktionäre einstimmig den nachstehenden Beschluss:

Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird M^e André Marc, avocat-avoué, c/o BEGHIN NOTHAR FEIDER, 56-58, rue Charles Martell, L-1050 Luxembourg, bestellt. Das Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1998.

Für die Richtigkeit des Auszugs
K. Krumnau

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 1998, vol. 513, fol. 83, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04399/577/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FINANCIERE DE DIEKIRCH, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 18.904.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
FINANCIERE DE DIEKIRCH
Signature

Administrateur-Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04382/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FINANCIERE ERVACACE HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 28.180.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 1998

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 20 mai 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04383/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FINANTEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 54.055.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
FINANTEX S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04384/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FIREN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 47.191.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
FIREN S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04389/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FINAPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 56.950.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 92, case 8 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Signature.

(04385/043/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FINEXPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 56.526.

Les bilans aux 31 décembre 1996 et 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 décembre 1998, vol. 515, fol. 81, case 10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04386/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FINEXPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R. C. Luxembourg B 56.526.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 3 novembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 1998, vol. 514, fol. 64, case 1 que Monsieur Jean-François Guittard et Monsieur Gérald Calatraba ont été confirmés dans leurs fonctions comme administrateur.

Monsieur Vittorio Terzini a été confirmé dans ses fonctions comme Administrateur-Délégué.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'Administrateur-Délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04387/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GATTEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 54.335.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

Madame Ariane Slinger, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de Madame Emilia Tonelli, secrétaire, demeurant à CH-6907 Lugano (Suisse), Via Pasquale Lucchini, 2,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 18 décembre 1998 à Lugano.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société GATTEL S.A., avant son siège social à Luxembourg, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 297 du 18 juin 1996, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire instrumentant en date du 21 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 27 février 1997.

- que le capital social de la société s'élève actuellement à onze millions de francs luxembourgeois (11.000.000,- LUF) représenté par onze mille (11.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, entièrement libérées;

- que Madame Emilia Tonelli, étant devenue seule propriétaire des onze mille (11.000) actions dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme GATTEL S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que Madame Emilia Tonelli déclare la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation,

- que Madame Emilia Tonelli, agissant en sa qualité de liquidateur de la société GATTEL S.A. en tant qu'actionnaire unique, déclare avoir réglé tout le passif de la société et avoir transféré tous les actifs de la société à son profit;

- que Madame Emilia Tonelli se trouve investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle de sorte que la liquidation de la société GATTEL S.A. est achevée et est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes, pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société au siège de la société à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, Le Forum Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Slinger, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 janvier 1999.

G. Lecuit.

(04397/220/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FIRST INDUSTRIAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 10, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 13.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 1998, vol. 514, fol. 82, case 2 et le 10 décembre 1998, vol. 515, fol. 24, case 1, respectivement ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signatures.

(04390/577/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

F.I.S. FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 60.998.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

F.I.S. FINANCE S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04391/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

F.I.S. VENTURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R. C. Luxembourg B 60.481.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 31 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

F.I.S. VENTURE HOLDING S.A.

Signature	Signature
Administrateur	Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04392/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FRANCO MEGISSI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2160 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 27.194.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04393/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

FRIEDERICH PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange.
R. C. Luxembourg B 49.765.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04394/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

F & S INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 33.811.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

F & S INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04395/795/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GARAGE DE KEHLEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8282 Kehlen.
R. C. Luxembourg B 34.107.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signatures.

(04396/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

GENERAL RAILWAY ACTIVITIES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 33.454.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 1998

Conseil d'Administration:

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 21 mai 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 87, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04398/503/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

LUXEMBOURG BUILDING AND STYLING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 27.248.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signature.

(04464/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

WEIWERS LEON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1858 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 9.565.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signature.

(04467/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MAS INTERIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3 place Dargent.
R. C. Luxembourg B 60.518.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 3 avril 1998

1. Monsieur Nelson Rogério Nunes Dias est nommé administrateur-délégué de la société avec pouvoir de la représenter sous sa signature seule.

Certifié sincère et conforme
MAS INTERIM S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(04471/696/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MAZFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.303.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 18 janvier 1999, vol. 518, fol. 69, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MAZFIN S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(04472/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MAZZONI SHOES SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 26.590.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signature.

(04473/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MENARINI INTERNATIONAL OPERATIONS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 45.220.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Signature.

(04474/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

A. MENARINI PARTICIPATIONS INTERNATIONALES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 9.956.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 518, fol. 95, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Signature.

(04475/250/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MFM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 24, rue de la Fontaine.
R. C. Luxembourg B 42.015.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signatures.

(04476/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MILLERS STORAGE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 65.040.

By decision of the board of directors of MILLERS STORAGE S.A. dated 15 October 1998, the registered office of this company has been moved to L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

Director
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 55, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04477/250/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MITHRIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 62.478.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui a eu lieu à
Luxembourg, le 18 janvier 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité de donner décharge au commissaire aux comptes REVILUX INTERNATIONAL CORPORATION;

- l'assemblée a décidé de nommer à l'unanimité comme nouveau commissaire aux comptes de la société:
THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, British Virgin Islands.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour MITHRIS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04478/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MOARTPLAZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Differdange.
R. C. Luxembourg B 42.172.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signature.

(04479/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

OPERSPEC S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 16.316.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
OPERSPEC S.A. HOLDING

Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04488/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

MURIEL S.A.H., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 50.453.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1998

Conseil d'Administration

- Monsieur Armand Distave, Conseiller Economique et Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Raymond Le Lourec, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg.
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes

LUX-AUDIT S.A., avec siège 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.
Les mandats viendront à expiration à la clôture de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à la date prévue dans les statuts.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 88, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04480/503/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

N. MINY-BIVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7201 Walferdange, 4-6, rue de Limana.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour N. MINY-BIVER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E
Signature

(04482/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

N. MINY-BIVER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7201 Walferdange, 4-6, rue de Limana.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour N. MINY-BIVER, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E
Signature

(04481/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

NAUTICAIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1937 Luxembourg, 5, rue Auguste Liesch.
R. C. Luxembourg B 34.506.

—
Le bilan au 30 novembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 518, fol. 28, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(04483/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PARIS VIIIIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 85, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 18.952.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 93, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 1999.

Pour PARIS VIIIIE S.A.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(04491/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

NERVIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 18, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 62.480.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires
qui a eu lieu à Luxembourg, le 18 janvier 1999*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé à l'unanimité de donner décharge au commissaire aux comptes REVILUX INTERNATIONAL CORPORATION;

- l'assemblée a décidé de nommer à l'unanimité comme nouveau commissaire aux comptes de la société:

THEMIS AUDIT LIMITED, ayant son siège social à Abbott Building, P.O. Box 3186, Road Town, British Virgin Islands.
Luxembourg, le 18 janvier 1999.

Pour NERVIS S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 1999, vol. 518, fol. 78, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04484/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

NIKOS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 31.168.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 18 août 1998

- Suite à la démission de Monsieur Claude Hermes, la société FINIM LIMITED, Jersey a été cooptée Administrateur en son remplacement. Elle terminera le mandat de son prédécesseur démissionnaire, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 1999.

- Le siège social est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
NIKOS INTERNATIONAL S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04486/795/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ONDAFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 54.416.

—
Extrait de la décision circulaire du Conseil d'Administration tenue le 21 septembre 1998

Le Président du Conseil d'Administration constate la démission du M^e Carlos Zeyen, membre du Conseil d'Administration.

M^e André Marc, avocat-avoué, c/o BEGHIN NOTHAR FEIDER, 56-58, rue Charles Martel, L-1050 Luxembourg est nommé administrateur. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire délibérant sur les comptes de 1998.

Pour l'exactitude de l'extrait
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04487/577/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PHARMACHIMIE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 40.497.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 25 août 1998

Le siège social de la société est transféré au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
PHARMACHIMIE HOLDING S.A.
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 54, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04495/795/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

OSTER, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2221 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.259.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signature.

(04489/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PAJOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen.
R. C. Luxembourg B 17.583.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signature.

(04490/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PARMED S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 54.902.

Monsieur Marc Roeder, administrateur de société, demeurant Hundgalgen 3A, CH-Appenzell, a été nommé administrateur avec effet au 18 janvier 1999.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle du 18 janvier 1999

1. Monsieur Dr Hans Merki a démissionné de sa fonction d'administrateur.
2. Monsieur Marc Roeder, administrateur de société, demeurant Hundgalgen 3Aa, CH-Appenzell, a été nommé administrateur.

Luxembourg, le 19 janvier 1999.

Pour la société
ARTHUR ANDERSEN
Société Civile
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 86, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04493/501/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PHARMINFO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Howald.
R. C. Luxembourg B 31.113.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signature.

(04496/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PLATINUM ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2343 Luxembourg, 17, rue des Pommiers.
R. C. Luxembourg B 67.688.

Extrait de la décision circulaire du Conseil d'Administration tenue le 5 décembre 1998

Conformément aux articles 8 et 9 des statuts et conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 1998, le conseil d'administration a décidé par voie circulaire:

1. La désignation de Monsieur Yves Dimofski en tant que président du Conseil d'Administration.
2. La désignation de Madame Andrée Kuhn en tant que administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme
K. Krumnau

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 1998, vol. 515, fol. 67, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04499/577/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PEREGRINE CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 39.874.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 janvier 1999 a été acceptée avec effet immédiat:

- la démission de l'administrateur Robert Deed ainsi que la démission de l'administrateur Rory Kerr.
- Ont été appelés aux fonctions d'administrateur avec effet immédiat:
- Monsieur Jan A.J. Bout et Monsieur Nicholas C. Dean.

Tous les mandats viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

- Est confirmé, avec effet immédiat, la radiation des signatures de Messieurs Robert Deed et Rory Kerr sur les comptes bancaires de la société. Il a été décidé que ces deux signatures seront remplacées par les signatures de deux autres administrateurs.

Par décision de la même assemblée, le siège social de la société a été transféré au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Pour PEREGRINE CONSULTANTS S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 1999, vol. 518, fol. 99, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04494/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PIOCHEUR LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 15-17, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 33.783.

Les comptes annuels abrégés au 24 janvier 1998, enregistrés à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 59, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 1999.

Signatures.

(04497/577/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PIOCHEUR LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-4131 Esch-sur-Alzette, 15-17, avenue de la Gare.
H. R. Luxemburg B 33.783.

*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung gehalten
am 6. Juli 1998 von 15.00 bis 15.30 Uhr*

Die Gesellschafter fassen hiermit einstimmig die nachstehenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der vom Verwaltungsrat vorgelegte Lagebericht und der Bericht des Kommissars werden zustimmend zur Kenntnis genommen.

Zweiter Beschluss

Der Jahresabschluss zum 24. Januar 1998 wird in der vorgelegten Fassung genehmigt.

Dritter Beschluss

Dem Verwaltungsrat und dem Kommissar wird in getrennter Abstimmung für des Geschäftsjahr 1997/1998 Entlastung erteilt.

Vierter Beschluss

Der Verlust in Höhe von LUF 2.037.360,- wird auf neue Rechnung vorgetragen.

Fünfter Beschluss

Unter Berücksichtigung der Bestimmungen des Art. 100 des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wird die Fortsetzung der Gesellschaft beschlossen.

Sechster Beschluss

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars werden um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 1998/1999 verlängert.

Für die Richtigkeit des Auszugs
G. P. Rockel

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1999, vol. 518, fol. 59, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04498/577/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 61.389.

Following the retirement of Mr Didier J. Cherpitel and Mr Jeffrey A. Cozad as members of the board of directors, the board of directors decided, by resolution dated the 16 October 1998, to co-opt two new members. Accordingly, the board of directors is now comprised as follows:

Erich Coenen;
Jay O. Light;
Todd W. Mansfield;
James T. Mauck;
François Moes;
Jeremy J. Plummer;
William D. Sanders;
Jeffrey H. Schwartz.

Their appointment will expire at the annual general meeting to be held in 1999.

The board of directors has appointed the following persons as managing directors:

Todd Mansfield;
Jeremy J. Plummer.

The board of directors has appointed the following persons as Senior Vice-Presidents:

Marc Jason;
Gefald R. Morgan;
David A. Roth;
Christophe Tanghe.

The board of directors has appointed the following persons as Vice-Presidents:

Eleanor Evans;
Geoffrey D. Fink;
Nigel H. Pope;
Robert R. Reiskin;
Andrew N. Walker;

The Company shall be validly bound by the joint signatures of any two directors or the sole signature of a managing director, Senior Vice-President or Vice-President. The Company shall also be bound by the sole signature of the following person:

Christopher W. House III.

SECURITY CAPITAL EUROPEAN REALTY

Signature	Signature
Director	Director

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04523/250/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

SOCIETE FINANCIERE DU LEMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE DU LEMAN S.A., avec siège social à Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Lucien Schuman, alors de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 1988, publié au Mémorial C n° 117 du 28 avril 1989, et mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 10 avril 1998, publié au Mémorial C de l'année 1998, page 26419.

L'assemblée est présidée par Monsieur Claude Faber, licencié en sciences économiques, demeurant à Mamer, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à Consdorf.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Didier Kirsch, maître ès sciences de gestion, demeurant à Thionville. Le bureau étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Approbation du rapport du commissaire-vérificateur.
2. Décharge à donner au liquidateur.
3. Clôture et dissolution de la société.
4. Destination à donner aux livres et documents sociaux.
5. Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée entend le rapport de Monsieur Fons Mangen, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, nommé commissaire vérificateur par décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 14 décembre 1998, sur l'examen des documents de la liquidation et la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

Il restera annexé au présent acte.

Deuxième résolution

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la société.

L'assemblée donne également décharge à Monsieur Fons Mangen, prénommé, de ses fonctions de commissaire vérificateur des comptes de la liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société SOCIETE FINANCIERE DU LEMAN S.A. (en liquidation) a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

Les livres et documents de la société seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui au siège de la société dissoute à Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: C. Faber, J. Piek, D. Kirsch, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 74, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication.

Luxembourg, le 17 janvier 1999.

J.-P. Hencks.

(04535/216/61) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

REDWOOD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Registered office: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.875.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the twenty-first of December.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of REDWOOD HOLDINGS S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on the 20th of May 1994, published in the Mémorial C, Recueil Spécial no. 390 of October 11th, 1994.

The meeting was opened by Mrs Ariane Slinger, managing director, residing in Hesperange,

being in the chair, who appointed as secretary Mrs Céline Bertolone, employée privée, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Miss Christelle Ferry, juriste, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. to increase the subscribed capital of REDWOOD HOLDINGS S.A., by an amount of three million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (3,750,000.- LUF), thus increasing the subscribed capital from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) upto an amount of five million Luxembourg francs (5,000,000.- LUF).

2. to issue three thousand seven hundred and fifty (3,750) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.-) each, having the same rights and obligations as the shares already existing, thus increasing the number of issued shares up to five thousand (5,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

3. to accept the subscription and the payment of the newly issued three thousand seven hundred and fifty (3,750) shares by conversion into capital of a part of unquestionable, immediatly payable and liquid shareholders claims resulting from advances made to REDWOOD HOLDINGS S.A., to the extent of an amount of three million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (3,750,000.- LUF) as follows:

- to the extent of one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) shares by INTERMAN SERVICES LIMITED, with registered office in Tortola (BVI), by conversion of a part of its unquestionable, immediatly payable and liquid claim, resulting from advances made to REDWOOD HOLDINGS S.A., to the extent of an amount of one million eight hundred and seventy-five thousand Luxembourg francs (1,875,000.- LUF)

- to the extent of one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) shares by TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, with registered office in Tortola (BVI), by conversion of a part of its unquestionable, immediatly payable and

liquid claim, resulting from advances made to REDWOOD HOLDINGS S.A., to the extent of an amount of one million eight hundred and seventy-five thousand Luxembourg francs (1,875,000.- LUF).

4. to create an authorized capital of an amount of twenty million Luxembourg francs (20,000,000.- LUF) represented by twenty thousand shares (20,000) of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), on the basis of a report of the board of directors to the general meeting in conformity with article 32-3 (5) of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies.

5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.

II. The shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the subscribed capital of REDWOOD HOLDINGS S.A., by an amount of three million seven hundred and fifty thousand Luxembourg francs (3,750,000.- LUF), thus increasing the subscribed capital from its present amount of one million two hundred and fifty thousand Luxembourg francs (1,250,000.- LUF) upto an amount of five million Luxembourg francs (5,000,000.- LUF) and to issue three thousand seven hundred and fifty (3,750) new shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.-) each, having the same rights and obligations as the shares already existing, thus increasing the number of issued shares up to five thousand (5,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

- INTERMAN SERVICES LIMITED, prenamed, represented by Mrs Ariane Slinger, companies director, residing in Luxembourg, acting in her capacity of director,

who declared to subscribe for one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of a part of an unquestionable, immediately payable and liquid claim resulting from advances made to REDWOOD HOLDINGS S.A., to the extent of an amount of one million eight hundred and seventy-five thousand Luxembourg francs (1,875,000.- LUF).

- TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, prenamed, represented by Mrs Ariane Slinger, prenamed, acting in her capacity of director,

who declared to subscribe to one thousand eight hundred and seventy-five (1,875) new shares and to have them fully paid up by the conversion into capital of a part of an unquestionable, immediately payable and liquid claim resulting from advances made to REDWOOD HOLDINGS S.A., to the extent of an amount of one million eight hundred and seventy-five thousand Luxembourg francs (1,875,000.- LUF).

The existence of the said claims is proved in a report established by ABA CAB, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, having its registered office in Luxembourg, on November 12th, 1998, concluding as follows:

Conclusion:

«Conformément à la loi, la description et l'évaluation de l'apport relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les recommandations de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises pour vérifier la description de l'apport en nature et la valeur attribuée à cet apport.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

This report, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The general meeting decides to create an authorized capital of an amount of twenty million Luxembourg francs represented by twenty thousand shares (20,000) of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF), on the basis of a report of the board of directors to the general meeting in conformity with article 32-3 (5) of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, which after having been signed ne varietur by the undersigned notary and the members of the board, will remain attached to the present deed in order to be fulfilled at the same time with the registration authorities.

Third resolution

The general meeting decides the subsequent amendment of article 5 of the articles of association, which will henceforth have the following wording:

«**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at five million Luxembourg francs (5,000,000.- LUF) represented by five thousand (5,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at twenty million Luxembourg francs (20,000,000.- LUF) to be divided into twenty thousand (20,000) shares with a par value of one thousand Luxembourg francs (1,000.- LUF) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the 21st of December 1998, increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorised to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately one hundred thousand francs (100,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme REDWOOD HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 20 mai 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 290 du 11 octobre 1994.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Ariane Slinger, administrateur-délégué, demeurant à Hesperange,

qui désigne comme secrétaire Madame Céline Bertolone, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital souscrit de REDWOOD HOLDINGS S.A. à raison de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF).

2. Emission de trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, de manière à faire passer le nombre d'actions émises à cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

3. Souscription et libération des trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles par la conversion en capital d'une partie de créances d'actionnaires certaines, liquides et exigibles résultant d'avances faites par les actionnaires à concurrence d'un montant de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- LUF) comme suit:

- à concurrence de mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions par TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola (BVI), par la conversion en capital d'une partie d'une créance résultant d'avances faites à REDWOOD HOLDINGS S.A. à concurrence d'un montant d'un million huit cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (1.875.000,- LUF).

- à concurrence de mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions par INTERMAN SERVICES LIMITED, avec siège social à Tortola (BVI), par la conversion en capital d'une partie d'une créance résultant d'avances faites à REDWOOD HOLDINGS S.A. à concurrence d'un montant total d'un million huit cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (1.875.000,- LUF).

4. Création d'un capital autorisé d'un montant de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, sur le vu d'un rapport fait par le conseil d'administration à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.

5. Changement subséquent de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital souscrit de REDWOOD HOLDINGS S.A. à raison de trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) et d'émettre trois mille sept cent cinquante (3.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, de manière à faire passer le nombre d'actions émises à cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.200,- LUF) chacune.

Souscription - Libération

Sont alors intervenues aux présentes:

- TOWER CORPORATE SERVICES LIMITED, préqualifiée, représentée par Madame Ariane Slinger, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de directeur, laquelle déclare souscrire mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible résultant d'avances faites à REDWOOD HOLDINGS, à concurrence d'un montant d'un million huit cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (1.875.000,- LUF).

- INTERMAN SERVICES LIMITED, préqualifiée, représentée par Madame Ariane Slinger, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de directeur, laquelle déclare souscrire mille huit cent soixante-quinze (1.875) actions nouvelles et les libérer entièrement par la conversion en capital d'une partie d'une créance certaine, liquide et exigible résultant d'avances faites à REDWOOD HOLDINGS, à concurrence d'un million huit cent soixante-quinze mille francs luxembourgeois (1.875.000,- LUF).

L'existence desdites créances a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par ABA CAB, S.à r.l., Réviseur d'Entreprises, avec siège social à Luxembourg en date du 12 novembre 1998, qui conclut comme suit:

Conclusion:

«Conformément à la loi, la description et l'évaluation de l'apport relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration. Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les recommandations de l'institut des Réviseurs d'Entreprises pour vérifier la description de l'apport en nature et la valeur attribuée à cet apport.

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer un capital autorisé d'un montant de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, sur le vu d'un rapport fait par le conseil d'administration à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.

Ledit rapport restera, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Troisième résolution

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq millions de francs luxembourgeois (5.000.000,- LUF) représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé est fixé à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) qui sera représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir du 21 décembre 1998 autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ cent mille francs (100.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Slinger, C. Bertolone, C. Ferry, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 68, case 3. – Reçu 37.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 janvier 1999.

G. Lecuit.

(04509/220/257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

REDWOOD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 47.875.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 janvier 1999.

G. Lecuit.

(04510/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

SAMANTHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.521.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SAMANTHA S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu en date du 18 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 23 du 23 janvier 1992, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 2 août 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial numéro 58 du 20 février 1992 et en date du 13 janvier 1997, publié au Mémorial C, numéro 262 du 29 mai 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Wolf, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Maîtrejean, juriste, demeurant à B-Udange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emmanuel Mathis, consultant, demeurant à Bascharage.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence d'un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.250.000,- LUF) à huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) par la souscription et l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de la totalité des mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles par LYSIDOR S.A., les autres actionnaires renonçant à leur droit de souscription préférentiel.

3. Instauration d'un capital autorisé d'un montant de trois cent millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF).

4. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

5. Prorogation du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes.

6. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence d'un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de six millions deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (6.250.000,- LUF) à huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) par la souscription et l'émission de mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Les actionnaires actuels ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: LYSIDOR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Monsieur Philippe Wolf, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 14 décembre 1998, laquelle société déclare souscrire les mille sept cent cinquante (1.750) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que la somme d'un million sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.750.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de trois cent millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF) représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Elle donne tous pouvoirs à ce requis au conseil d'administration pour réaliser les augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé.

Troisième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à huit millions de francs luxembourgeois (8.000.000,- LUF) représenté par huit mille (8.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital autorisé est fixé à trois cents millions de francs luxembourgeois (300.000.000,- LUF) qui sera représenté par trois cent mille (300.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir des présentes (21.12.1998), autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de proroger le mandat des administrateurs et du Commissaire aux comptes actuels pour une durée de six années.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ soixante-dix mille francs (70.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wolf, G. Maîtrejean, E. Mathis, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 28 décembre 1998, vol. 113S, fol. 68, case 11. – Reçu 17.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 janvier 1999.

G. Lecuit.

(04516/220/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

SAMANTHA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.521.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 18 janvier 1999.

G. Lecuit.

(04517/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ARROW BALL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg) soussigné.

A comparu:

Monsieur Francis Ball, indépendant, demeurant à F-57100 Thionville, 14, rue Victor Hugo.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er}.- Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la commercialisation de produits d'entretien et de maintenance, ainsi que de tous appareils, machines et accessoires ayant un rapport direct ou indirect avec ces produits.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de ARROW BALL, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Fentange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II.- Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille francs (LUF 5.000,-) chacune.

Toutes les parts sociales ont été entièrement souscrites par Monsieur Francis Ball, prénommé et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de cinq cent mille francs (LUF 500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III.- Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV.- Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation à l'article seize des statuts, le premier exercice commence aujourd'hui même pour se terminer le 31 décembre 1999.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution sont évalués à environ trente mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt le comparant, Monsieur Francis Ball, prénommé, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-5811 Fentange, 50, rue de Bettembourg.

2.- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Francis Ball, préqualifié.

Vis-à-vis des tiers le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par sa seule signature.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des statuts qui précèdent.

Dont acte, passé à Fentange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Ball, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 1999, vol. 839, fol. 45, case 11. – Reçu 5.000 francs.

Le Releveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(04596/239/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

PROMEKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 36.449.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 20 janvier 1999, vol. 518, fol. 84, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1999.

Signature.

(04503/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ABW BENELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 85, route de Luxembourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le huit janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1. ABW INTERNATIONAL LIMITED, ayant son siège à 1220 North, Market Street suite 606 Wilmington 19801 DE USA et représentée par Monsieur Nicolas Salkin, administrateur de sociétés, demeurant à Londres.

2. Monsieur Hughes Belin, employé, domicilié à B-1150 Bruxelles, 249, rue François Gay.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ABW BENELUX.

Cette société aura son siège social à Steinfort.

La durée est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet: la consultance et l'agence conseil en communication dans les domaines de l'évènement, la promotion des ventes, l'audiovisuel, la presse, etc... La société pourra réaliser son objet en tous lieux de toutes les manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées. La société pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle pourra sans que la désignation qui va suivre soit limitative, acquérir, aliéner, prendre ou donner en location, tous immeubles ou fonds de commerce, acquérir, créer tous brevets, licences, marques de fabrique et de commerce, s'intéresser de toutes manières et en tous lieux dans toutes sociétés ou entreprises dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe ou de nature à favoriser le sien - ou serait susceptible de constituer pour elle une source ou un débouché.

La société peut réaliser son objet au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, de toutes manières et suivant les modalités qui lui paraîtront les mieux appropriées.

Art. 3. Le capital social est fixe à un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions de mille (1.000,-) francs chacune.

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. ABW INTERNATIONAL LIMITED, mille deux cent trente-huit actions	1.238
2. Monsieur Hughes Belin, douze actions	12
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Les actions souscrites sont libérées à raison de vingt-cinq pour cent, par des versements en espèces, de sorte que la somme de trois cent douze mille cinq cents (312.500,-) francs se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix, celle du président est prépondérante.

Art. 6. L'Assemblée Générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour le terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 8. Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 1999.

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin et pour la première fois en juin 2000.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts. Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quarante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont nommés administrateurs:

a. ABW INTERNATIONAL LTD,

b. Monsieur Hughes Belin,

c. Monsieur Perini, domicilié à L-8440 Steinfort, 85, rue de Luxembourg.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur Wolfram Wambsganss, expert-comptable, demeurant à L-9647 Doncols, 7 Bohey.

4.- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Perini, préqualifié, avec signature individuelle.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-8440 Steinfort, 85, route de Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus de Nous, Notaire, par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire la présente minute.

Signé: N. Salkin, H. Belin, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 1999, vol. 846, fol. 95, case 9. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme

G. d'Huart

Pétange, le 20 janvier 1999.

(04595/207/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

ATLANTIC BOW TARGET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf, le onze janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché Luxembourg).

Ont comparu:

1.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161.

2.- La société de droit des Iles Vierges Britanniques EMERALD MANAGEMENT S.A., ayant son siège à Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques), PO BOX 3161.

Les sociétés comparantes sub. 1 et sub. 2 sont ici représentées par Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart (Luxembourg),

agissant en sa qualité de directeur desdites sociétés LAUREN BUSINESS LIMITED et EMERALD MANAGEMENT S.A., nommé à ces fonctions suivant décision des conseils d'administration des prédites sociétés, prise en leurs réunions du 3 août 1994.

Une copie desdits procès-verbaux, signée ne varietur est restée annexée à des actes reçus par le notaire instrumentant, en date du 11 mai 1998 (n° 2110 de son répertoire) respectivement en date du 4 juin 1998 (n° 2196 de son répertoire).

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme de participations financières que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme, dénommée ATLANTIC BOW TARGET S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La société peut enfin acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, immobilières, financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Le capital autorisé est fixé à cinq cent mille Euros (EUR 500.000,-) qui sera représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et pourra également désigner un vice-président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou à son défaut du vice-président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de septembre à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 30 juin 2000.

2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en septembre 2000.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- La société LAUREN BUSINESS LIMITED, prédésignée, six cent vingt-cinq actions	625
2.- La société EMERALD MANAGEMENT S.A., prédésignée, six cent vingt-cinq actions	625
Total: mille deux cent cinquante actions	1.250

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social souscrit est évalué à LUF 1.250.537,- (un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, demeurant à Petit-Nobressart (Luxembourg).
- 2.- Monsieur Rodney Haigh, employé privé, demeurant à Mamer (Luxembourg).
- 3.- Monsieur Nour-Eddin Nijar, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée HRT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 32, rue Jean-Pierre Brasseur.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2004.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: C. Blondeau, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 janvier 1999, vol. 839, fol. 44, case 11. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 janvier 1999.

J.-J. Wagner.

(04597/239/195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 1999.

SOGECAR CENTRE, Société Anonyme.

Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

NOMINATION - POUVOIRS*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 1998*

Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer mandataire de la société à dater du 1^{er} mai 1998, Monsieur Alain Gaasch demeurant à L-5880 Hesperange, Ceinture Um Schlass 29, et l'autorise à signer dans les limites énoncées aux paragraphes A, B, C et D de la délégation de pouvoirs du 26 septembre 1996, publiée au Mémorial en date du 6 juin 1997.

Tous les pouvoirs antérieurement accordés à Monsieur Jan Mestdagh seront supprimés à dater du 30 avril 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 1998

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Jan Timmerman, Administrateur démissionnaire à partir du 8 juin 1998, l'Assemblée décide de nommer à la même date, Monsieur Marc Brykman demeurant à 1000 Bruxelles, 8, avenue Emile Demot, Administrateur de la société.

Sur proposition du Conseil d'Administration et afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Raoul Beyst, Administrateur-Directeur démissionnaire à partir du 31 mars 1998, l'Assemblée décide de nommer à la même date, Monsieur Luc Delanghe demeurant à L-8393 Olm, 2, rue des Prés comme Administrateur-Directeur.

Sur proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée décide de nommer Monsieur Marc Decorte demeurant à 1970 Wezembeek-Oppem, 29A, rue Landrain comme Administrateur-délégué.

D'autre part, l'Assemblée Générale décide de renouveler pour un terme d'un an, le mandat d'Administrateur de Monsieur Robert Kempeneer; le mandat de Monsieur Jan Timmerman est renouvelé jusqu'au 8 juin 1998.

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour un terme d'un an, le mandat du commissaire-réviseur, la S.A. PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG dont le siège social est situé à Luxembourg, 24, avenue de la Liberté.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 avril 1998

Le Conseil d'Administration choisit comme Président, Monsieur Luc Delanghe et le nomme Administrateur-Directeur.

Il nomme Monsieur Marc Decorte, Administrateur-délégué.

L. Delanghe

Président et Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04538/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

SANTURIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 42.665.

DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

S.C.I SANTURIN, une société établie et ayant son siège social à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen, ici représentée par Monsieur Roger N'Lend, juriste, demeurant à Nancy (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 22 décembre 1998.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

Le 23 décembre 1992 fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire, la société anonyme SANTURIN S.A., R. C. B n° 42.665, et dont les statuts furent publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 162 du 15 avril 1993.

La société SANTURIN S.A. a actuellement un capital social de trois millions (3.000.000,-) de francs luxembourgeois (LUF), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs luxembourgeois (LUF) chacune, entièrement libérées.

La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société SANTURIN S.A.

Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution anticipée de la société SANTURIN S.A. avec effet immédiat.

La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la société SANTURIN S.A.

La comparante en sa qualité de liquidateur de la société SANTURIN S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, qu'elle est investie de tout l'actif, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné et que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire deux certificats d'actions toutes au porteur numéros I et II qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SANTURIN S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. N'Lend, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 1999, vol. 2CS, fol. 17, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 1999.

A. Schwachtgen.

(04519/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

PROFI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 29.749.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1998

Le Conseil d'Administration est désormais composé comme suit:

- Monsieur Per-Eric Andersson, Président du Conseil d'Administration, demeurant à Neuhaeusgen;
- Madame Lena Kolmodin Andersson, demeurant à Neuhaeusgen;
- Monsieur Mikael Kolmodin, demeurant à Stockholm (Suède).

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 1998.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

Pour extrait conforme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 1998, vol. 515, fol. 87, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(04500/503/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

RAYON VERT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 55.265.

Résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 janvier 1999

Monsieur Alain Vasseur, Consultant, Holzem, est coopté en remplacement de Monsieur Serge Thill, Consultant, Sanem, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Le 5 janvier 1999.

Certifié sincère et conforme

Pour RAYON VERT S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 97, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04508/696/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

SOGECAR EST, Société Anonyme.
Siège social: L-8069 Bertrange, 7, rue de l'Industrie.

—
NOMINATION - POUVOIRS

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 31 mars 1998

Conformément à l'article 9 des statuts, le Conseil d'Administration décide de nommer mandataire de la société à dater du 1^{er} mai 1998, Monsieur Alain Gaasch demeurant à L-5880 Hesperange, Ceinture Um Schlass 29, et l'autorise à signer dans les limites énoncées aux paragraphes A, B, C et D de la délégation de pouvoirs du 26 septembre 1996, publiée au Mémorial en date du 6 juin 1997.

Tous les pouvoirs antérieurement accordés à Monsieur Jan Mestdagh seront supprimés à dater du 30 avril 1998.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 avril 1998

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Jan Timmerman, Administrateur démissionnaire à partir du 8 juin 1998, l'Assemblée décide de nommer à la même date, Monsieur Marc Brykman demeurant à 1000 Bruxelles, 8, avenue Emile Demot, Administrateur de la société.

Sur proposition du Conseil d'Administration et afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Raoul Beyst, Administrateur-Directeur démissionnaire à partir du 31 mars 1998, l'Assemblée décide de nommer à la même date, Monsieur Luc Delanghe demeurant à L-8393 Olm, 2, rue des Prés comme Administrateur-Directeur.

Sur proposition du Conseil d'Administration l'Assemblée décide de nommer Monsieur Marc Decorte demeurant à 1970 Wezembeek-Oppem, 29A, rue Landrain comme Administrateur-délégué.

D'autre part, l'Assemblée Générale décide de renouveler pour un terme d'un an, le mandat d'Administrateur de Monsieur Robert Kempeneer; le mandat de Monsieur Jan Timmerman est renouvelé jusqu'au 8 juin 1998.

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour un terme d'un an, le mandat du commissaire-réviseur, la S.A. PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG dont le siège social est situé à Luxembourg, 24, avenue de la Liberté.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 avril 1998

Le Conseil d'Administration choisit comme Président, Monsieur Luc Delanghe et le nomme Administrateur-Directeur.

Il nomme Monsieur Marc Decorte, Administrateur-délégué.

L. Delanghe
Président et Administrateur-Directeur

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1999, vol. 518, fol. 97, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04539/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.

ProLOGIS FRANCE I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 60.108.

Excerpt of the resolution of the sole Shareholder of the Company taken on December 28, 1998

The decision to close the first financial year of the Company on December 31, 1998 instead of December 31, 1997 as provided for in transitory dispositions of the articles of incorporation of the Company has been ratified.

December 28, 1998.

Signature
Manager

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 1999, vol. 518, fol. 55, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(04501/250/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 1999.